

TUMBLING

FINALE REGIONALE

DIMANCHE 13 MARS 2022

Cette compétition est coorganisée par le club de **BOUSSY SAINT ANTOINE** et le comité régional. Elle est ouverte à tous les clubs de la **région IDF**, à jour de leur affiliation, pour la saison 2021/2022.

Cette compétition est conforme aux programmes techniques de tumbling de la filière fédérale équipe et régionale individuelle. Elle est **sélective par équipe pour le Trophée Nationale 2022**.

LIEU: HALL DES SPORTS
Rue des Glaises
91800 BOUSSY SAINT ANTOINE

DEROULEMENT : Prévisionnel 9H30 début de la compétition 13H palmarès
Un organigramme définitif sera téléchargeable sur le site du : CRIFGYM

ENGAGEMENTS : Sur le site fédéral ENGAGYM
Date de forclusion des engagements : **Le jeudi 24 février 2022.**

DROITS D'ENGAGEMENTS :

- Individuel : 4€
- Equipe : 20€

Par virement :

IBAN : FR76 1027 8062 1400 0201 1450 175

BIC : CMCIFR2A (à privilégier)

Par chèque :

À l'ordre du CRIFGYM situé au

1 ALLÉE SCHEURER KESTNER - 92150 SURESNES

En précisant dans le libellé du virement ou au dos du chèque : Le nom du club + son numéro d'affiliation fédéral + la compétition + la ou les disciplines concernées

CLASSEMENT : Filière Fédérale Individuelle : 8-9 ans / 10-12 ans / 13-15 ans et 16 ans et plus
Filière Fédérale Equipe : 9-14 ans et Toutes Catégories (5/5/3) Equipe mixte possible

PROGRAMME IDF : Filière Régionale Individuelle (brochure technique Ile de France)
Filière Fédérale Equipe (brochure nationale)

PISTE DE COMPETITION :

Air Floor de 15m avec course d'élan et tapis de réception (filière fédérale équipe)

Air Floor de 15m + Mini Trampoline course d'élan et tapis de réception filière régionale individuelle)

TENUE : Elle doit être conforme au règlement aussi bien pour les juges que pour les compétiteurs

CORRESPONDANT Technique : doussinaulteric@hotmail.fr / Port : 06 75 11 35 53

RESTAURATION : Une buvette (boissons, gâteaux) sera à votre disposition.

TARIF ENTREE : 5€ (gratuité pour les licenciés FFG et les moins de 12 ans) PASS SANITAIRE et port du masque obligatoire selon le protocole en vigueur.

